

Qualification Professionnelle

Remise à niveau - S.S.I.A.P. 1

LA FORMATION CONTINUE

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Sécurité

GRETA CFA DE LA MARNE

20 rue des Augustins
51100 REIMS

Tél. : 03 26 84 55 40
securite@gretamarne.com

Site Internet
www.gretamarne.com

AGRÈMENT S.S.I.A.P.
N° 51/03 du
12/04/2021

OBJECTIFS

Remettre à niveau les connaissances des agents de sécurité incendie en poste dans les E.R.P. et les I.G.H.
Programme officiel défini par le Ministère de l'Intérieur (Arrêté du 02/05/2005 modifié)

CONTENUS

FONDAMENTAUX DE SÉCURITÉ INCENDIE

- Rappels sur les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- Evaluation des occupants
- Accessibilité et mise en service des moyens de secours
- Principes généraux de sécurité

PRÉVENTION

- Evolution de la réglementation en matière de prévention
- Nouveaux textes
- Accessibilité du public

MOYENS DE SECOURS

- Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours
- Agents Extincteurs
- S.S.I.
- Moyens d'extinction

MISE EN SITUATION D'INTERVENTION

- Action dans différents contextes (fumées, incendie)
- Evacuation des occupants
- Prise en charge d'une victime
- Protection individuelle
- Levée de doute
- Utilisation des moyens de communication mobiles
- Mise en œuvre des moyens d'extinction

EXPLOITATION DU PC SÉCURITÉ

- Fonctionnement du PC
- Appel, accueil, guidage des secours publics
- Alerte interne
- Information de la hiérarchie

RONDES DE SÉCURITÉ ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX

- Conduite d'une ronde de sécurité
- Modalités de réalisation
- Renseignements de la main courante
- Utilisation des moyens de communication mobiles
- Mesure de protection des travaux

MÉTHODES

- Exposés – Débats
- Etudes de cas
- Mise en situation pratique

MODALITÉS

PRÉ-REQUIS

- Aptitude physique (Annexe VII à l'arrêté du 2 mai 2005), attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois
- Etre titulaire de la qualification SSIAP 1
- Etre titulaire du PSE 1 ou du SST en cours de validité, ou du PSC 1 de moins de 2 ans
- Ne pouvant justifier d'une activité d'agent de sécurité incendie d'au moins 1607 heures d'activité au cours des 36 derniers mois

PRÉ-SÉLECTION

- Dossier
- Entretien

PUBLIC

- Salariés
- Demandeurs d'emploi
- Individuels

DURÉE

24 heures

DATE DE SESSION

Selon calendrier en cours

VALIDATION

- Attestation de remise à niveau
- Présence à l'ensemble des séquences programmées au recyclage
- Appréciation sur les actions du candidat pendant les séquences pratiques

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Plateau technique dédié aux formations sécurité répondant aux exigences réglementaires

LIEU DE LA FORMATION

Lycée Professionnel Yser
53, avenue de l'Yser - 51100 REIMS

INTERVENANTS

Formateurs qualifiés SSIAP 3

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 15 stagiaires maximum par session
- Au delà les candidatures seront reportées sur la session suivante
- Un recyclage de la qualification doit être effectué tous les 3 ans pour exercer la fonction